

**REGLEMENT PARTICULIER 36ème RALLYE DE CORTE CENTRE
CORSE ET 5ème VHC 2024**

MODERNE



ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1 P OFFICIELS

1.2 P ELIGIBILITE

1.3 P VERIFICATIONS

ARTICLE 2. ASSURANCES ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1 P DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.2 P EQUIPAGES

3.3 P ORDRE DE DEPART

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 P VOITURES AUTORISEES

4.2 P PNEUMATIQUES : REGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUES

4.3 P ASSISTANCE

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1 P IDENTIFICATION DES VOITURES

5.2 P PUBLICITE

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 P DESCRIPTION

6.2 P RECONNAISSANCES

6.3 P CARNET DE CONTROLE

6.4 P CIRCULATION

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.1 P DEPART

7.2 P DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.3 P CONTROLES DE PASSAGE (CP) - CONTROLES HORAIRES (CH) - MISE HORSCOURSE

7.4 P CONTROLE DE REGROUPEMENT

7.5 P EPREUVES SPECIALES (ES) - SHAKEDOWN

7.6 P PARC FERME

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS- APPELS

ARTICLE 9P. CLASSEMENT ARTICLE 10P. PRIX - COUPES

10.1P. REMISE DES PRIX

PROGRAMME ET HORAIRES

A l'obtention du VISA FFSA		Parution du règlement	
A l'obtention du VISA FFSA		Ouverture des engagements	
Lundi 2 septembre 2024		Distribution du carnet d'itinéraire	ASA RESTONICA
Lundi 2 septembre 2024	Minuit	Clôture des engagements	
Jusqu'au jeudi 12-09-2024		Permanence du Rallye	ASA RESTONICA
Du samedi 14-09-2024 Au dimanche 15-09- 2024		Permanence du Rallye	PC COURSE – UNIVERSITE 20250 CORTE
Samedi 7 et Dimanche 8 septembre 2024	09h00 19h00	Reconnaitances autorisées – 3 passages	
Vendredi 6 septembre 2024	20h00	Publication de la liste des engagés et horaires de convocations aux vérifications administratives et	
Samedi 14 septembre 2024	7H00 – 11h00	Vérifications administratives	BAR L'ORIENTE
	7h15 –11h15	Vérifications techniques + mise en parc fermé	Z.A. CHABRIERES
	12h00	Publication des équipages admis au départ Ordre et heures de départ de l'Etape 1	PC COURSE UNIVERSITE
	12H45 18H33	Départ du rallye ETAPE 1 – 1^{ère} VHC Arrivée ETAPE 1	COURS PAOLI CORTE Parc fermé COURS PAOLI
	22h00	Publication des classements provisoires, ordre et heure de départ ETAPE 2	PC COURSE UNIVERSITE
Dimanche 15 septembre 2024	07H50 13H18	Départ du rallye ETAPE 2 - 1^{ère} VHC Arrivée ETAPE 2 - 1^{er} VHC Affichage du classement final 30 minutes après entrée en parc fermé du dernier concurrent	COURS PAOLI CORTE PC COURSE UNIVERSITE
		Vérifications techniques finales Taux horraire main d'oeuvre 60€ TTC Remise des Prix	GARAGE RENAULT VENTURINI

PROGRAMME DES RÉUNIONS DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

1 ^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs	PC Course -- UNIVERSITE	Samedi 14 septembre 2024 à 11h30
2 ^{ème} réunion du collège des commissaires sportifs	PC Course -- UNIVERSITE	Samedi 14 septembre 2024 à 22h00
3 ^{ème} réunion du collège des commissaires sportifs	PC Course -- UNIVERSITE	Dimanche 15 septembre 2024 à 14h30

RESULTATS OFFICIELS

Du samedi 14 septembre au dimanche 15 septembre 2024 Sur le site de SPORTIMERS

REGLEMENT PARTICULIER

Le règlement particulier du 36^{ème} RALLYE NATIONAL CORTE CENTRE CORSE 2024 complète ou modifie le règlement standard des rallyes FFSA et les règles spécifiques des rallyes.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile RESTONICA, en qualité d'organisateur administratif et technique, organise les 14 et 15 septembre 2024 avec le concours de :

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE BASTIAISE
L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE LA CORSE ET DU TOUR DE CORSE
L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE CORSICA
L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE TERRE DE CORSE

Et la participation de la :
COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE
Et de la VILLE
DE CORTE

Le 36° RALLYE NATIONAL CORTE CENTRE CORSE (CPEA)

Le présent règlement a été enregistré par :

FFSA Permis d'organisation : N° 445 en date du 20 juin 2024

Ligue Corse du Sport automobile Permis d'organisation : N°05/N/202 en date du 17 JUIN 2024

Le RALLYE NATIONAL CORTE CENTRE CORSE est organisé conformément au règlement Sportif de la FFSA, à la réglementation générale des rallyes et au présent règlement. Il est ouvert aux licenciés titulaires d'une licence nationale (ou internationale pour les étrangers) en cours de validité

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

➤ COMITE D'ORGANISATION

Président	<i>Jean CAMPANA</i>		
1er Vice-Président délégué	<i>André ANTONETTI</i>		
Vice-Président	<i>Sabrina De CASTELLI</i> <i>Éric BALDRIGHI</i> <i>Thibaud CAMPANA</i>		
Secrétaire Général	<i>Maryline BOSCH</i>		
Secrétaire Adjoint	<i>Roger GIORDANO</i>		
Trésorier	<i>François CAMPANA</i>		
Trésorier Adjoint	<i>Henri VENTURINI</i>		
Membres	<i>Charles BARAZZOLI</i> <i>Pierre CAMPANA</i> <i>Ange Marie DAMERVAL</i> <i>Jacky FABIANI</i> <i>Bernard GIUDICELLI</i> <i>Coralie MENE</i> <i>Johnny MORES</i> <i>Benjamin PADOVANI</i> <i>SAVIGNONI Dominique</i>	<i>Frédéric BLONDEL</i> <i>Thomas CAMPANA</i> <i>Stéphane DAMERVAL</i> <i>Joseph FABIANI</i> <i>GUIMARAES Alex</i> <i>LUCIANI Olivier</i> <i>MOREAU Pierre</i> <i>Pierre Paul MUSCATELLI</i> <i>VINCENSINI Antoine</i>	<i>Petru BRACCI</i> <i>Christophe CASANOVA</i> <i>Raphael DA SILVA</i> <i>Jean Jacques LANCRI</i> <i>Florent MARIANI</i> <i>Jean François MORES</i> <i>NANNUCCI Dume</i> <i>RAFFE Ange</i>
Président d'honneur	<i>Mr Xavier POLI Maire de la Ville de CORTE</i> <i>Mr Ange Marie VENTURINI</i>		

> **SECRETARIAT DU RALLYE – PERMANENCE**

ASA RESTONICA

Parc des Sports de Chabrières RT 50 - 20250-CORTE

+33 (0) 4 95 46 27 17 asa.restonica@gmail.com

> **EMPLACEMENT PC COURSE**

A partir du samedi 14 au dimanche 15 septembre 2024 **UNIVERSITE DECORTE**

PC COURSE : 04 95 46 27 17

1.1.P OFFICIELS

Collège des commissaires sportifs	<i>Président</i>	Christian LECA	8021
	<i>Membre</i>	Daniel BALDASSARI	5820
	<i>Membre</i>	Fabien ZYCH	4626
Directeur de course PC		Marc CIER	2942
<i>Directeur de course adjoint PC</i>		David BERETTI	7422
<i>Directeur de course adjoint PC</i>		Sylvie ZYCH	3416
<i>Directeur de course adjoint nouveau départ</i>		Sylvie ZYCH	3416
<i>Délégué Direction de Course aux vérifications et Publicité</i>		Sylvie ZYCH	3416
Directeur de course délégué à la voiture TRICOLORE		Pierre BOI	12623
Organisateur technique délégué SECURITE		François CAMPANA	4061
<i>Juge de fait</i>		François CAMPANA	4061
Directeur de course délégués aux E.S.		Christian CANADA	7552
		Cathy BAILE	174066
Commissaire technique responsable VHC		Jean Michel OTTAVI	1534
Commissaire technique responsable moderne		B FRANCOU	4010
Commissaire technique nouveau départ		B FRANCOU	4010
Commissaire technique		Marcel CERDAN	19463
Commissaire technique		Henri PINET	11855
Commissaire technique		Valérie ROUSTAND	122514
Commissaire technique		M. OLIVIERI	312328
Responsable des chargés relations avec les concurrents		Vincent FATTACCIO	8085
Adjoint au chargé des relations avec les concurrents		P. RUBINI	27884
Chargé des relations avec la Presse		Roger GIORDANO	
Voiture INFO		René MEILLORET	147512
Voiture RTS		Thibaut CAMPANA	177953
Speaker		Frédéric LOMBARD	
Médecin Chef de la Course PC		Dr Jean Valère GERONIMI	
Responsable des chronos		SPORTIMERS	
Géolocalisation		SPORTIMERS	
Informatique – classements		SPORTIMERS	
Responsable du matériel		F. MARIANI	224627
Responsable du matériel Adjoint			
Accueil commissaires		JJ LANCRI	213012
Transmission Radios		DELTA COM	

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs du rallye, tous les officiels figurant sur le règlement particulier et éventuellement ceux du Rallye de doublure, et inversement, sont déclarés compétents en tant que "juges de faits" pour la constatation visuelle d'infraction dont ils seraient témoins.

1.2P ELIGIBILITE

Le RALLYE NATIONAL CORTE CENTRE CORSE (CPEA) compte pour :

- ✓ La Coupe de France des Rallyes 2025 Coefficient 3.
- ✓ Le Championnat des Rallyes de la Ligue du Sport Automobile Corse.
- ✓ Le Challenge de l'A.S. A RESTONICA.

1.3P VERIFICATIONS / LIEUX et HORAIRES

- VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

BAR L'ORIENTE de 7h00 à 11h00

- VERIFICATIONS TECHNIQUES

QUARTIER CHABRIERES de 7h15 à 11h15

1.3.1P Vérifications administrative

Les équipages régulièrement engagés devront se présenter au complet avec leur voiture aux vérifications administratives et techniques, prévues le Samedi 14 septembre 2024 de 7h00 à 11h15.

Les équipages se présentant en retard aux vérifications se verront infliger les amendes décrites au règlement standard de la F.F.S.A.

A l'issue des vérifications techniques, les voitures devront être placées en Parc de départ.

1.3.2 Le départ sera refusé à tout équipage qui se présenterait aux vérifications au-delà des limites prévues par le règlement Particulier du rallye, sauf en cas de force majeure acceptée par le collège des Commissaires Sportifs.

1.3.3p Vérifications techniques

A l'issue des vérifications techniques, les voitures devront être placées en parc fermé COURS PAOLI CORTE.

Heure limite d'entrée en parc de départ : 11h45

Attention les VHC partent devant le moderne

1.3.12p Contrôle final

Les vérifications techniques finales seront effectuées au :

GARAGE RENAULT VENTURINI CORTE

Taux horaire de la main d'œuvre : 60,00 € TTC

ARTICLE 2. ASSURANCES

2.1.1 Conforme au règlement standard FFSA.

En cas de dépannage à la fin du rallye, dans une ES, ou sur le parcours de liaison, les frais de remorquage restent à la charge du concurrent.

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.1P CONCURENENTS ADMIS

Conforme au règlement standard FFSA.

Le nombre d'engagés est fixé à **100** maximum. *Une liste d'attente pourra être créée.*

3.1.5P Tout concurrent qui désire participer au **36^{ème} RALLYE DE CORTE CENTRE CORSE** doit adresser au secrétariat du rallye le dossier d'engagement, accompagnée des droits d'engagement, avant la date de clôture.

La date de clôture des engagements est fixée au 2 SEPTEMBRE 2024 à 23h59 HEC.

L'organisateur d'un rallye pourra, après la date de clôture des engagements de son rallye, accepter des concurrents régulièrement engagés à un autre rallye qui aurait été annulé.

3.1.11P Les droits d'engagement sont fixés à :

Concurrents	Publicité facultative de l'organisateur	
	Avec	Sans
Pour les équipages 100% licenciés à l'ASA RESTONICA	500 Euros	1000 Euros
Pour les autres équipages	550 Euros	1100 Euros

+ 50,00 € pour la géolocalisation (à régler aux vérifications administratives, ainsi qu'une caution de 300 € sera demandée aux concurrents à la remise du boîtier.

Le paiement des droits d'inscriptions se fera :

- Par chèque** : à l'ordre de ASA RESTONICA et envoyé à l'adresse du secrétariat du rallye.

3.1.12P *La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.*

3.2P EQUIPAGES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.3P ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard FFSA.

!!! Les VHC partiront avant le moderne

3.3.3 À l'issue de chaque étape ou section et lors de tout reclassement, le Collège des Commissaires Sportifs pourra repositionner à sa propre discrétion les pilotes pour ce qui concerne les ordres de départ de l'étape ou section suivante.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA

4.1P ASSISTANCE

4.3.1 PARC D'ASSISTANCE (Parc de Chabrières)

Conforme au règlement standard FFSA.

Pendant toute la durée du Rallye, l'assistance est interdite sur tout le parcours sauf dans les parcs prévus à cet effet.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA

5.2P PUBLICITE

Publicité obligatoire:

VILLE DE CORTE – SECURITE CIVILE N°5 CORTE

EUROMAT – SPAR CORTE –HERTZ - BAR L'ORIENTE CORTI – SPORTIMERS – VITO CORTE BATESTI – VREDESTEIN TYRES -

Publicité facultative (Bandeaux de pare-brise).

VITO (côté droit)

COMMUNE DE MOROSAGLIA PONTE LECCIA (côté gauche)

Publicité facultative (Plaque avant) VENTURINI AUTOMOBILES

ARTICLE 6P - SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P DESCRIPTION

Le 36ème RALLYE NATIONAL CORTE CENTRE CORSE (CPEA) représente un parcours de **314,66 kms**. Il est divisé en 2 étapes et 4 sections. Il comporte **8 épreuves spéciales** d'une longueur totale de **91,34kms**.

Récapitulatif	ES	Nbre ES	Liaisons	TOTAL
1ère étape – section 1/2 – samedi 14 septembre ES 1 -3 : PONTE LECCIA - VALLE di ROSTINU ES 2-4 : POPOLASCA - PONT DE CASTIRLA	14,30 Kms x 2 12,92 Kms x 2	4	109.90 Kms	164,34 Kms
2ème étape – section 3/4 -dimanche 15 septembre ES 5 -7 : MURACCIOLE ROSPIGLIANI ES 6 -8 : POGGIO DI VENACO RIVENTOSA	12.90 kms x 2 5.55 kms x 2	4	113,42 Kms	150.32 Kms
TOTAL RALLYE	91,34 Kms	8	223.32 Kms	314,66 Kms

Découpage de l'itinéraire, ainsi que les contrôles horaires, de passage, périodes de neutralisation, sont repris dans le carnet de contrôle et le carnet d'itinéraire (road-book). L'itinéraire horaire fait l'objet d'une annexe.

6.2P RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA

Les jours et heures de reconnaissances sont autorisées :

- Le samedi 7 et dimanche 8 septembre 2024 de 09h00 à 19h00

Le nombre de passages en reconnaissances autorisé dans chaque ES est de : 3 passages Des contrôles seront effectués par des officiels

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P DEPART

Le départ de la 1^{ère} étape sera le **Samedi 14 septembre 2024** à 12h45

Le départ de la 2^{ème} étape sera donné de minute en minute dans l'ordre du classement.

7.6. PARC FERME

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Dans les Parcs Fermés, la pose de housses ou de tout autre dispositif recouvrant la voiture est interdite.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

ARTICLE 9.P - CLASSEMENT

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

Les classements seront affichés le dimanche 15 septembre 2024 au parc fermé d'arrivée COURS PAOLI, ainsi que sur le site de SPORTIMERS une demi-heure après l'arrivée du dernier concurrent.

ARTICLE 10.P PRIX - COUPES

10.1P REMISE DES PRIX

Aucun prix en espèces ne sera distribué lors de ce rallye.

La remise des prix se déroulera dans les jardins de la MAIRIE DE CORTE à l'issue du rallye, le dimanche 15 septembre 2024

<input type="radio"/> Aux trois premiers du classement general	3
<input type="radio"/> Au 1er de chaque groupe	7
<input type="radio"/> Au 1er de chaque classe	32
<input type="radio"/> Coupe des Dames	2
<input type="radio"/> Une coupe récompensera un commissaire de chaque ASA	5
TOTAL DES COUPES	59

Toutes les coupes sont cumulables.

Le TROPHEE (H.Venturini, L. Orsini, P. Campana, R. Leonetti,) récompensera le 1^{er} du groupe FRC2 Classe R5

Le TROPHEE (A. Aguzzi, A. Antonini, C. Cesari) récompensera le 1^{er} du Groupa F RALLY NAT Classe F

VHC

Le rallye de VHC reprend l'ensemble du règlement particulier du 36^{ème} RALLYE NATIONAL CORTE CENTRE CORSE 2024 de support.

PROGRAMME ET HORAIRES

Conforme au règlement particulier du rallye moderne de support.

REGLEMENT PARTICULIER

Réglementation opposable

Le règlement particulier du 36^{ème} NATIONAL CORTE CENTRE CORSE 2024 et 5^{ème} RALLYE VHC complète ou modifie le règlement standard des rallyes FFSA et les règles spécifiques des rallyes.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile RESTONICA, en qualité d'organisateur administratif et technique, organise les 14, et 15 septembre 2024 le :

5° RALLYE VHC CORTE CENTRE CORSE

Ce rallye sera jumelé au 36^{ème} NATIONAL CORTI CENTRU DI CORSICA (CPEA) 2024 et empruntera le même parcours.

Le présent règlement a été enregistré par :

FFSA Permis d'organisation : N° 445 en date du 20 juin 2024

Ligue Corse du Sport Automobile : Permis d'organisation : N° 05/N/2024 en date du 17 juin 2024

COMITE D'ORGANISATION

Conforme au règlement particulier du rallye moderne de support.

1.1P OFFICIELS

Conforme au règlement particulier du rallye moderne de support.

1.2P ELIGIBILITE

Le RALLYE VHC NATIONAL CORTI CENTRU di CORSICA compte pour :

La coupe de France des Rallyes VHC avec le coefficient 2

Le Championnat des Rallyes VHC de la Ligue du Sport Automobile Corse Le

Challenge de l'ASA RESTONICA

1.3P VERIFICATIONS

Conforme au règlement particulier du rallye moderne de support.

ARTICLE 2. ASSURANCES

2.1.1 Conforme au règlement standard FFSA.

2.1.2 Les véhicules autres que les voitures de course et de l'organisation, même porteurs de plaques spécifiques délivrées par l'organisateur (véhicules de reconnaissances, d'assistance et d'ouvriers), ne peuvent en aucun cas être considérés comme participant officiellement au rallye. Ils ne sont donc pas couverts par la police d'assurance de celui-ci et restent sous la seule responsabilité de leur propriétaire.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement particulier du rallye moderne de support

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.1 CONCURENTS ADMIS

Conforme au règlement standard FFSA.

Le nombre d'engagés est fixé à **20** maximum. *Une liste d'attente pourra être créée.*

3.1.11P Les droits d'engagement sont fixés à :

Concurrents	Publicité facultative de l'organisateur	
	Avec	Sans
Pour les équipages 100% licenciés à l'ASA RESTONICA	500 Euros	1000 Euros
Pour les autres équipages	550 Euros	1100 Euros

+ 50,00 € pour la géolocalisation (à régler aux vérifications administratives, ainsi qu'une caution de 300 € sera demandée aux concurrents à la remise du boîtier.

Le paiement des droits d'inscriptions se fera :

Par chèque : à l'ordre de ASA RESTONICA et envoyé à l'adresse du secrétariat du rallye.

3.1.12P *La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.*

3.3P ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement particulier du rallye moderne de support

3.1.1. Pour la 1ère étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête. **Les VHC partiront devant les modernes.**

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P VOITURES AUTORISEES

Conforme aux règles spécifiques des rallyes VHC 2024 et au règlement de la coupe de France des rallyes VHC 2024

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA

5.2P PUBLICITE

Publicités obligatoires ;

VILLE DE CORTE – SECURITE CIVILE N°5 CORTE

EUROMAT – SPAR CORTE – HERTZ – BAR L'ORIENTE CORTI – SPORTIMERS – VITO CORTE BATTISTI – VREDESTEIN TYRES -

Publicité facultative (Bandeaux de pare-brise)

VITO (côté droit)

COMMUNE DE MOROSAGLIA PONTE LECCIA (côté gauche)

Publicité facultative (Plaque avant) VENTURINI AUTOMOBILES

ARTICLE 6P - SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement particulier du rallye moderne de support.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement particulier du rallye moderne de support.

7.3.17P NOUVEAU DEPART APRES ABANDON – RALLY 2

Conformément et selon les conditions de l'article 7.3.17 des règles spécifiques des rallyes VHC 2024

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Les classements seront affichés le dimanche 15 septembre 2024 au parc fermé d'arrivée COURS PAOLI, ainsi que sur le site de SPORTIMERS une demi-heure après l'arrivée du dernier concurrent.

Le classement sera effectué selon les règles du règlement de la coupe de France des rallyes VHC 2024

A l'issue de chaque rallye un classement selon les regroupements suivants :

. Un classement général toutes périodes confondues (hors classic)

• Un classement général est publié pour les Groupes 1, 2, 3, 4/5.

• Un classement général est publié pour les Groupes N VHC J, A VHCJ, B VHC J (1982 – 1990)

• Un classement général est publié pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 – 1990)

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

ARTICLE 10.P PRIX - COUPES

10.1P REMISE DES PRIX

Aucun prix en espèces ne sera distribué lors de ce rallye.

La remise des prix se déroulera sur dans les jardins de la MAIRIE DE CORTE à l'issue du rallye, le dimanche 15 septembre 2024.

Une coupe au vainqueur du rallye.

Une coupe au vainqueur du groupe J1 J2 confondu

Une coupe au vainqueur du groupe classic.

Tous les concurrents classés seront récompensés.